

22 septembre 1975

ORIGINAL : ANGLAIS ET
FRANÇAIS

LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE

Le Comité régional,

Considérant les effets néfastes de l'onchocercose sur le développement socio-économique des pays de la Région ;

Prenant note des résultats encourageants obtenus par le projet de lutte contre l'onchocercose dans le bassin de la Volta,

1. PRIE le Directeur régional de prendre les mesures appropriées pour étendre le plus tôt possible le champ d'application des résultats du projet de lutte contre l'onchocercose dans le bassin de la Volta aux autres pays de la Région où l'onchocercose constitue un fléau ;
2. PRIE le Directeur régional de coordonner les actions présentes et à venir de lutte contre l'onchocercose avec les mesures de lutte contre la schistosomiase et la trypanosomiase.

Sixième séance, 22 septembre 1975